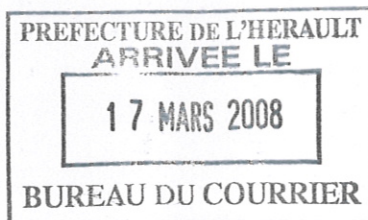


Exemplaire  
Raisonné

UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 28  
Votants : 29  
Date de la convocation : 10 mars 2008



N° 16

L'an deux mille huit et le quatorze du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme ANTOINE SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI ASSAR, M. CAPRON, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mme ANTOINE, M. GRÉPINET, Mme CONFAIS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ M. PLANCHERON, Mme AZÉMAR.

**PROCURATIONS** : Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMERO

### CREATION DES POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

Après avoir donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-2 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le conseil municipal à procéder à la création de huit postes d'adjoint au Maire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17 mars 2008  
et publication  
le 17 mars 2008

Le Maire